



Demande de paiement de l'aménagement d'une tombe

Par **POMPIER07**, le **19/01/2010** à **21:43**

Bonjour,

Ma grand mère vient de décéder. Elle avait deux terrains, un agricole et un bois dont mon père et ma tante vont hériter. Le problème c'est que ma tante veut obtenir en totalité le terrain boisé. pour cela elle fait du chantage auprès de mon père en lui précisant que si il veut la moitié du terrain boisé, il faudra qu'il paye la moitié de l'habillement de la tombe de ma grand mère. Le problème c'est que ma tante n'a jamais rien demandé à mon père concernant l'habillement de cette tombe. Le fait que cet habillement ne soit pas obligatoire, et que mon père n'a jamais été concerté, est ce que celui-ci est obligé de partager l'achat de cet habillement?

Merci de votre réponse

Veuillez agréer, monsieur mes sincères salutations

Cordialement

Par **chris_idv**, le **20/01/2010** à **15:45**

Bonjour,

Il est possible que la demande d'habillement de la tombe corresponde à une volonté de la défunte.

Si tel est le cas et que la disposition est stipulée dans le testament les frais doivent effectivement être partagés ... si l'héritage est accepté.

Si par contre les frais d'habillage de la tombe correspondent au souhait de votre seule tante alors la facture correspondante lui incombe à elle seule.

Salutations,